

Un bâtiment spécialisé pour l'agnelage

1. LES CRITÈRES POUR CONCEVOIR SA BERGERIE

À partir d'une structure bois ou métallique ou bien sous tunnel, de ce type de bâtiment répond à des besoins spécifiques.

La conception de ce type de bâtiment se raisonne à partir des huit critères suivants :

1. Le nombre de lots

Par définition, ce type de bâtiment doit être modulable. Les lots peuvent être constitués en fin de gestation, et plus généralement au fur et à mesure des agnelages selon les pratiques des éleveurs : disposition des brebis et de leurs agneaux en petits lots, séparation des brebis allaitant un ou deux agneaux... Afin de faciliter le travail, il est particulièrement appréciable de disposer de jeux de claies standards (1 m et 1,5 m par exemple) suspendues dans la bergerie. Des séries d'anneaux disposés de part et d'autre de l'aire paillée permettent une fixation rapide des claies avec des fiches de liaison métalliques.

2. La largeur du (ou des) couloir(s)

Cette dernière est directement liée au mode de distribution de l'alimentation ainsi qu'au mode de paillage. Ce dernier revêt en effet une importance particulière dans ce type de bâtiment. Selon une récente étude*, la quantité de paille utilisée au cours des mises bas aurait des répercussions sur le taux de mortalité des agneaux.

3. Les cases d'agnelage

Le mode d'utilisation des cases d'agnelage (si cet équipement fait partie des pratiques de l'éleveur) conditionne fortement le type d'aménagement de ce type de bâtiment. Lorsque l'utilisation est quasi systématique et par conséquent le nombre de cases d'agnelage important, il est utile de les positionner le long d'un couloir latéral de 1,2 m de large minimum pour assurer le passage de l'éleveur et éventuellement des animaux. Ce mode d'aménagement n'est pas réalisable sous un tunnel de 9,3 m de large.

> Voir fiche n° 9 de la rubrique
« Aménagement des bergeries »



« Des claies suspendues dans la bergerie facilitent le travail. »



« Dans cette structure en bois, le couloir latéral favorise la surveillance. »

*Étude réalisée par l'organisation de production Limovin auprès de 24 éleveurs au cours de la campagne 2008/2009



« Dans cet exemple de structure métallique, un large couloir central favorise le paillage. »

4. La profondeur d'aire paillée

La profondeur d'aire paillée recommandée est de 4,5 m sans mise en place de cases d'agnelage et de 5 m dans le cas contraire de façon à laisser suffisamment de surface au reste du lot d'animaux. Pour les tunnels de 9,3 de large, cette profondeur est limitée à 4 m maximum.

5. L'abreuvement

Le nombre d'abreuvoirs est bien souvent le facteur limitant dans la réalisation de petits lots. Pour cette raison, il est fortement conseillé d'installer un abreuvoir tous les 5 ou 6 m, soit à chaque travée dans le cas de structures en bois ou métalliques.

6. Les parcs à agneaux

Ces espaces qui contiennent nourrisseurs, râteliers et abreuvoirs fixés à 40 cm de hauteur peuvent être placés à différents endroits. Certains optent pour un emplacement le long des bardages, évitant ainsi de perdre de la place à l'auge. D'autres préfèrent les installer sur des travées complètes, facilitant les approvisionnements en fourrages et en concentré (dans le cas de distribution non mécanisée).

7. Le local sanitaire

Disposer d'un petit local proche ou accolé ou bien d'un emplacement aménagé dans la bergerie est particulièrement appréciable dans ce type de bâtiment. Y sont alors entreposés les médicaments dans une armoire sanitaire ou bien au réfrigérateur ainsi qu'un évier avec eau chaude.

8. Un aménagement pour les agneaux alimentés à la poudre de lait

Si besoin, l'aménagement d'un espace pour la louve à l'intérieur de la bergerie ou bien dans un local attenant permet de rationaliser le travail.

> Voir fiche n° 10 de la rubrique
« Aménagement des bergeries »

➔ Pour les normes et exemples d'aménagements, voir fiche n° 5

POUR EN SAVOIR PLUS :

Laurence Sagot : CIIRPO / Institut de l'Elevage
Tél. : 05 55 00 40 37
laurence.sagot@inst-elevage.asso.fr

Document réalisé
avec le soutien
financier de :

